

Conseil Communal
Séance du 30 novembre 2011

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président ;

COLLARD, NOTET et GROGNA, Echevins ;

MARS, MOUTON, ARNOULD, GOURDANGE, PIGEON, PAUL, SONNET, REYTER,

LAMOLINE, CONRARD et LHOAS, Conseillers ;

GIERENS Bernard, Secrétaire Communal

La séance est ouverte.

- ➔ Proposition d'un point d'ajout d'un point supplémentaire 7bis –
Modification du point 2010-2012 : approbation.

1. Approbation des modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°s 2 du CPAS – Exercice 2011.

Présentation par Malika SONNET, Présidente du CPAS.

Modification budgétaire ordinaire n° 2/2011

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	843.612,24	843.612,24	
Augmentation	4.154,75	12.354,75	- 8.200,00
Diminution	5.000,00	13.200,00	8.200,00
Résultat	842.766,99	842.766,99	

Modification budgétaire extraordinaire n° 2/2011

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	193.500,00	193.500,00	
Augmentation	25.000,00	25.000,00	
Diminution			
Résultat	218.500,00	218.500,00	

--	--	--	--

Le Conseil Communal est invité à approuver les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire du CPAS.

2. Avis sur le budget de la Fabrique d'Eglise de Nives – Exercice 2012.

Fabrique d'Eglise	Intervention communale à l'ordinaire	Intervention communale à l'extraordinaire
NIVES	9.545,49	0

Le Conseil Communal est invité à remettre un avis favorable sur ce budget.

3. Approbation du Programme Communal d'actions en matière de logement pour 2012 et 2013.

Présentation par Malika SONNET, Présidente du CPAS.

Il s'agit d'un plan de « Bonnes intentions » que le Conseil Communal est invité à approuver.

Suite à la circulaire de Monsieur Jean-Marc NOLLET, Ministre du Développement Durable et de la Fonction Publique de la Région Wallonne en date du 25 juillet 2011, **le Conseil Communal, lors de sa séance du 30 novembre 2011, EST INVITE à approuver le Programme Communal d'actions en matière de logement pour les années 2012 et 2013.**

Il est important de souligner que le Code Wallon du Logement confie à chaque Commune l'élaboration des programmes communaux en matière de logement. La politique du logement est une politique de proximité menée en vue de rencontrer les besoins diversifiés recensés dans la Commune tout en s'inscrivant dans le cadre de plusieurs axes qui doivent permettre d'apporter des réponses à divers enjeux auxquels la Wallonie est confrontée et notamment :

- une augmentation de la population wallonne, d'où la nécessité d'augmenter le parc logement privé et public,
- la précarité d'une partie de la population wallonne, d'où la mise à disposition de logements publics et la nécessité d'une mixité sociale,
- le vieillissement de la population, d'où la création de logements pour les personnes à faible ou en perte d'autonomie,
- la transition énergétique, d'où la production de logements faiblement consommateurs d'énergie.

Suivant le courrier de Monsieur le Ministre, la Commune de Vaux-sur-Sûre devait pour le 30 novembre 2011 au plus tard présenter un programme reprenant au moins 9 nouveaux logements, afin de combler progressivement son déficit, étant donné que nous sommes une Commune disposant de moins de 5 % de logements au loyer conventionné sur le marché locatif.

Outre les 10 logements publics que nous avons actuellement (transit, insertion, maisons en bois, ...), les projets suivants, qui doivent répondre à des critères de logements adaptables, modulables, intergénérationnels, accessibles pour les personnes à mobilité réduite, proches des infrastructures scolaires, administratives et commerciales, des transports en commun, ont été présentés dans ce programme d'ancrage communal 2012 - 2013, à savoir :

- 1) Création d'un nouveau logement d'insertion à l'étage de l'ancien bâtiment occupé voici quelques mois encore par les services de la Poste, au-dessus du service "Le fer bien", atelier de repassage créé par le CPAS (La règle étant de 1 logement transit / 5.000 habitants, avec minimum de 2 logements / Commune).
- 2) Création de trois logements publics à Juseret dans le corps de logis de l'ancienne ferme située à Juseret, acquise voici bientôt deux ans par la Commune et dont la partie ferme et grange sera transformée en salle de village (A ce sujet, les travaux devraient débuter dans le courant du premier trimestre 2012).
- 3) Création de logements publics dans l'implantation scolaire de Rosières lorsque les travaux de construction de la nouvelle école seront terminés, soit un logement dans le corps de logis pouvant accueillir une famille et un logement (voire deux) pour personne à mobilité réduite dans la partie regroupant les deux classes primaires.
- 4) Création de deux logements publics à Sibret, après accords et conventions à définir avec les propriétaires actuels, l'un dans le presbytère de Sibret pouvant accueillir une famille nombreuse et le second dans l'appartement situé juste au-dessus de la salle du Cercle Culturel.
- 5) Création d'un immeuble à 4 appartements sur un terrain communal situé entre Nives et Sûre, pouvant accueillir chacun une ou deux personnes.

4. Octroi des subsides annuels aux clubs de football : saison 2011 – 2012.

Présentation par Patrick NOTET.

Même principe que les années précédentes et pour des travaux d'investissement et de remboursement.

Une aide financière aux cinq clubs de football est accordée de la manière suivante :

- E.S. Vaux-sur-Sûre : une somme totale de 2.450,00 euros (une équipe première + 3 équipes diabolins + Coordinateur);
- W.C. Sibret : une somme totale de 4.950,00 euros (une équipe première + 2 réserves + 1 vétérans + 1 minimes + 2 préminimes + 1 dames + 1 Dames 2^{ème} nationale + Coordinateur);
- Etoile Sportive Chaumont : une somme totale de 3.200,00 euros (une équipe première + 2 réserves + 2 juniors + 4 benjamins + Coordinateur);
- R.A.F.C. Cobreville : une somme totale de 3.200,00 euros (une équipe première + 1 réserves + 1 vétérans + 1 scolaires + 1 cadets + 1 minimes + 1 préminimes + 1 diabolins + 1 benjamins + Coordinateur).
- F.C. Bercheux : une somme totale 2.950,00 euros (une équipe première + 1 juniors + 1 scolaires + 1 cadets + Coordinateur).

Le Conseil Communal est invité à approuver l'octroi des montants repris ci-dessus aux différents clubs de football pour la saison 2011 – 2012.

5. Règlement de police des cimetières : modification.

Le Conseil Communal est invité à approuver la modification de l'article 33 du règlement de police des cimetières de la manière suivante :

"Article 33 : Les pousses des plantations doivent être placées dans la zone affectée à chaque sépulture de manière à ne jamais empiéter sur le terrain voisin. Elles doivent toujours être disposées de façon à ne point gêner le passage **et ne peuvent excéder 1,20 m de hauteur.** Les plantes seront élaguées ou abattues à la première réquisition du Bourgmestre ou de son délégué, aux frais des ayants droits.

A défaut, elles seront enlevées par le fossoyeur ou le service technique communal."

6. Convocation à l'Assemblée générale de Vivalia du 20 décembre 2011 : approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil Communal est invité à marquer son accord sur les différents points inscrits aux ordres du jour de l'Assemblée générale de Vivalia du 20 décembre 2011.

7. Convocations aux Assemblées générales stratégiques d'Idélux – d'Idélux-Projets publics – d'Idélux-Finances et de l'AIVE du 21 décembre 2011 : approbation des ordres du jour.

Le Conseil Communal est invité à marquer son accord sur les différents points inscrits aux ordres du jour des Assemblées générales stratégiques d'Idélux – d'Idélux-Projets publics – d'Idélux-Finances et de l'AIVE du 21 décembre 2011.

POINT SUPPLEMENTAIRE N° 7 BIS :

Modification du Programme Triennal 2010 – 2012 : approbation.

Le Conseil Communal est invité à approuver la modification apportée au Programme Triennal 2010 – 2012, en son point priorité n° 4 – Réfection de la route GC n° 16 à Remichampagne, portant sur le montant qui passe de 40.777,00 euros TVAComprise à 147.680,50 euros TVAComprise.

Cette modification est due au fait qu'initialement, il s'agissait simplement d'un travail en surface, et que maintenant, suite à la visite d'un agent de la Région Wallonne, il s'agit du remplacement de tout le coffre, avec une nouvelle fondation, afin d'avoir une bonne portance de la voirie.

La séance est levée.